

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE LA BRECHE

NOTE DE SYNTHESE

COMITE SYNDICAL DU 16 MAI 2008 – 19 H 00

1) Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président vous proposera d'élire le secrétaire de séance au scrutin ordinaire

2) Travaux d'entretien et divers

Monsieur le Président vous présentera un point sur les travaux en cours et/ou à venir concernant la rivière La Brèche.

3) Délégation de compétences au Président et Vice – Présidents

Monsieur le Président vous proposera de lui accorder, ainsi qu'aux deux vice - présidents les délégations de compétences ci-dessous, prévues par le code général des collectivités territoriales

a) procéder dans la limite des crédits inscrits au budget communal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L1618-2 et au a de l'article L2221-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

b) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée dans la limite du seuil fixé par décret pour ce type de marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

c) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes dans la limite de 10.000 €,

d) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

e) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,

f) de réaliser les lignes de trésorerie, dans la limite de 500.000 € et de passer à cet effet les actes nécessaires.

4) Indemnités de fonctions – Détermination des cré dits

Monsieur le Président vous proposera de déterminer le montant des indemnités de fonctions du

Président du syndicat selon la réglementation en vigueur (articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1 du CGCT)

Pour un Etablissement Public de Coopération Intercommunale sans fiscalité propre, l'indemnité maximum est fixée à 29,53 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1.104,79 € mensuel.

Il vous proposera de fixer l'indemnité à 22 % de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

5) Vote des participations financières des communes membres

Monsieur le Président vous proposera de fixer le montant des cotisations 2008 des communes membres selon le tableau joint en annexe.

6) Modification du tableau des effectifs

Suite à la démission à compter du 1^{er} mai 2008 de la secrétaire du Syndicat, Monsieur le Président vous proposera de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- ✓ Abrogation, à compter du 16 mai 2008, de la délibération en date 12 février 2003 créant un poste de secrétaire du syndicat au titre d'une activité accessoire, pour une durée hebdomadaire de 7 heures. La rémunération est fixée par rapport à l'indice brut du 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif.
- ✓ Création, à compter du 16 mai 2008 d'un un poste de secrétaire du syndicat au titre d'une activité accessoire, pour une durée hebdomadaire de 5,25 heures. La rémunération est fixée par rapport à l'indice brut du 6^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial. L'indice de rémunération suivra une évolution équivalente à celui de l'emploi principal de l'agent recruté.

7) Commission d'Appels d'Offres – Désignation des membres

Monsieur le Président vous proposera de désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appels d'Offres.

8) Vote du Budget Primitif 2008

Monsieur le Président vous proposera d'adopter le projet de budget primitif 2008 joint en annexe

9) Questions orales